



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 30 janvier 2025 à la maison communale à 20 heures.

Le 22 janvier 2025.

La Directrice générale,
B. MAHY



La Bourgmestre ff
M. DE LEEUW

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR:

1. Communication de la validation de l'élection des conseillers de l'action sociale.
2. Prestation de serment du président de CPAS en qualité de membre du collège communal.
3. Communication de la validation de l'élection des conseillers de police par le collège provincial.
4. Budget communal 2025 : vote d'un deuxième douzième provisoire.
5. Taxes additionnelles IPP et PI – communication décision tutelle.
6. Conseillers communaux – déclaration facultative d'apparement.
7. Déclaration de politique communale pour la législature 2025-2030.
8. Soutien financier au Centre sportif d'Oreye – avance de trésorerie.
9. Enseignement maternel : augmentation de cadre au 20/01/2025.
10. Délégation du conseil au collège - Finances – Octroi de certaines subventions.
11. Délégation du conseil au collège - Marchés publics - Choix des modes de passation et des conditions de marché pour les budgets ordinaires et extraordinaires.
12. Personnel communal – Délégation au collège de la compétence de nommer, désigner sous contrat et mettre fin aux contrats des agents communaux.
13. Délégation du conseil au collège – Opérations immobilières.
14. Délégation du conseil au collège – Opérations mobilières (biens meubles corporels).

15. Délégation du conseil au collège – Libéralités, legs et donations.
16. Ratifications arrêtés de police.

HUIS-CLOS :

17. Ratification désignations institutrices maternelles temporaire.
18. Ratification désignation institutrice primaire temporaire.
19. Ratification désignation maître de religion catholique temporaire.
20. Ratification désignation maître de psychomotricité temporaire.